Image not found or type unknown

Doit au séjour et travail pour conjoint d'étudiant

Par **Skhiri**, le **16/09/2012** à **14:50**

Bonjour,
Je suis une étudiante tunisienne en France. J'ai un titre de séjour d'un an. Je suis mariée avec un tunisien depuis le 27/02/2011 en Tunisie. Mon mari est venue en France depuis novembre 2009 avec le statut de travailleur temporaire. Mais, il est maintenant sans papier parce que la loi ne lui autorise pas le renouvellement comme ils ont dit à la préfecture.
Est ce que il peut faire une demande de titre de séjour avec le statut " conjoint d'étudiant", sachant qu'il travaille et qu,il a des fiches de paye? S'il y on a d'autre solution, merci de me les conseiller.
Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés